

# Le refus de soins exprimé par le patient

## Le refus de soins opposé par l'équipe médicale ou de soins

Est-on démuni face au refus de soins exprimé par le patient ?  
Quand une équipe médicale peut-elle opposer le refus de soins ?

**NANCY  
METZ**

**1 jour  
(2 dates)**

**NANCY**  
 mercredi 4  
**avril 2018**  
Ou  
**METZ**  
 Jeudi 12  
**avril 2018**

**Frais  
d'inscription  
185 €**

→ programme

La question du refus de soins analysée sous la prisme du droit paraît simple puisqu'elle fait référence à la loi dite « loi Kouchner » de 2002 puis aux différentes jurisprudences qui suivront. Deux ordonnances prises en 2016 et début 2017 complètent les dispositifs.

En réalité elle recouvre des situations très différentes et surtout complexes. Il s'agit bien sûr d'un droit fondamental, mais c'est aussi :

- le refus de soins exprimé par le patient ou sa famille. Mais peut-on le prendre en considération si l'on est confronté à un syndrome de glissement, à la non compliance médicamenteuse ? Peut-on l'accepter chez un patient dépressif ou que l'on pense être sous la sujétion d'autres personnes ? Que faire lorsque la question religieuse s'oppose à l'acte médical ? L'objection de conscience du médecin est-elle légale ?
- le refus de soins c'est également celui opposé par une équipe soignante d'un SSIAD ou HAD éteinte par les agressions du patient ou de sa famille, le renoncement d'un médecin traitant ne parvenant plus à accéder au patient sans s'exposer à un risque physique. C'est savoir réagir face à l'hypocondrie, une demande de soins que l'on sait inadaptée voire dangereuse.
- C'est l'arbitrage que doit réaliser l'équipe d'un SAMU en présence de deux blessés, sachant que le choix d'intervenir sur l'un pourra entraîner le décès de l'autre.

Cette session de formation animée par un avocat spécialiste de la santé publique, entre dans la catégorie des formations de perfectionnement. Elle s'adresse à des professionnels ayant une expérience de leur métier et souhaitant renforcer leurs expertises.

**Déjeuner compris**  
Supports de formation

- **Guide juridique sous format numérique**
- **FAQ (cas complexes traités sous l'angle juridique) ou social)**

La complexité est accentuée par le risque juridique et la nécessité de placer son équipe, son établissement, soi-même en sécurité juridique.

En effet les contentieux au civil et au pénal se multiplient. De 780 « affaires » jugées en 2014, nous sommes passés à plus de 1200 une année plus tard. Et les incriminations ou motifs de poursuites sont lourdes de sens : homicide involontaire, manquements professionnels, non assistance, coups et blessure, faute dans l'organisation du service...

Ces contentieux mettent en outre en évidence :

- une nouvelle responsabilité : celle du défaut d'organisation et « la faute dans l'organisation du service »,
- Et n'ayons pas peur de le souligner, une naïveté chez certains professionnels de santé dans leurs agissements, rapport aux personnes ou par la conviction que « l'assurance résoudra le problème ».

Enfin, on ne peut aborder cette question sans avoir deux regards :

- ① Celui du professionnel de l'action sociale (assistante sociale, MAIA, CLIC...) qui ne peut se satisfaire du refus de soins opposé à une personne vulnérable
- ② Celui du professionnel de santé confronté à l'impuissance de soigner et ne sachant plus comment agir, ne sachant plus quel est le relai.

dsad en l snmdr snt ud sd

- Onsd fdrsnmm dcd r L H nn cms dcd  
H rrrs nsdr rn dr cd rd sdt —
- C d sdt .s dnt HD rd mcd RRH C G C—
- C d sdt .s dcd rn nr DGO C c dr cd r ms  
l cd nr f sdr l cd nr f m r sdr...
- Rd u d cdr t f dm dr R L T , L sd ms , L C

*Nous serions heureux de vous accueillir  
dans un cadre de détente propice à des  
échanges, des partages d'expériences.*

**SSIAD**  
Service de Soins Infirmiers à Domicile

Les Ateliers Pédagogiques—14 allée François Mitterrand—49100 Angers  
[lesatelierspedagogiques@gmail.com](mailto:lesatelierspedagogiques@gmail.com) Tél. : 02.41.18.89.75

Les Ateliers Pédagogiques—organisme de formation déclaré auprès de la Préfecture de région  
n° déclaration d'activité : 524902298 49



## Ne pas être dans le DIRE mais dans le COMMENT FAIRE et AGIR

Une formation juridique peut être particulièrement fastidieuse lorsque l'on se concentre sur les règles.

Ce n'est pas le cas ici. Nous sommes sur le COMMENT FAIRE. Pour cela nous travaillons et résolvons des situations pratiques et complexes. La jurisprudence a cette qualité de répondre aux situations concrètes, de rappeler certes les règles mais surtout de proposer des solutions. Que vous soyez médecin ou infirmière, que vous dirigiez un SSIAD ou un HAD, que vous soyez gestionnaire de cas MAIA, coordinatrice de CLIC, assistante sociale... l'objectif est de quitter cette formation avec des solutions.

Pour vous inscrire  
Pour obtenir un renseignement

Contactez-nous par courriel :  
lesatelierspedagogiques@gmail.com

ou téléphonez-nous au 02.41.18.89.75



### Ce séminaire est organisé sur 1 journée.

Parmi les thèmes abordés

#### Le refus de soins exprimé par le patient

Le refus de soins est un droit fondamental. Il confronte cependant à des thématiques aussi complexes que la demande d'euthanasie, le suicide, l'opposition aux soins, l'irruption du religieux ou de croyances.

- La fin de vie - La loi Claeys-Léonetti et les dispositifs mis en place depuis 2015—Directives anticipées, personnes de confiance...
- Le refus de soins exprimé par la famille : l'affaire « Lambert » ou Inès - fin de vie et état pauci relationnel : qui peut et qui doit décider ?
- Qu'est-ce que l'obstination déraisonnable ?
- Mais que faire face au syndrome de glissement, la dépression ?
- Comment intervenir lorsque la personne est soumise, dépendante et ne peut s'exprimer ? Comment sauver Sarah, adolescente anorexique ou Germaine, 90 ans qui n'attend plus rien de la vie. Quels sont les dispositifs que nous pouvons actionner ?

#### L'irruption de la famille

- Le conflit entre : maintien à domicile ou hospitalisation - L'irruption de proches et la modification des prescriptions - Lorsque des équipes d'un SSIAD s'oppose à la « toute puissance » d'une des filles de Mme L. qui très sûre d'elle, impose ses propres choix.
- Face à la violence des proches, lorsque les proches demandent l'arrêt d'une prise en charge
- Les soins forcés ou comment intervenir sur une personne opposante à des soins élémentaires

**Le refus de soins opposé par l'équipe médicale ou de soins** Le refus de soins par un médecin, un SSIAD est légal. Il l'est sous conditions. Quelles sont-elles et comment garantir la continuité des soins ?

- La rupture du contrat (DIPC) de SSIAD
- Un HAD peut-il se retirer d'un accompagnement ?

- Comment agir face à la violence du patient ou de ses proches ?
- Face à l'hypocondrie - le refus d'une demande de soins non appropriée
- Le refus de soins par un médecin - Comment garantir la continuité des soins

#### Le défaut d'organisation et la faute dans l'organisation du service

Les structures hospitalières ou les EHPAD sont souvent mis en cause pour un refus de soins lié à un défaut d'organisation.

- Que recouvrent ces notions ? La jurisprudence Trousseau, Cochin, CHU de Nantes... qu'est-ce que nous enseignent ces décisions ? Un manque d'effectif ou une attente trop longue (service d'urgence) peuvent-ils être des « refus de soins » ?
- Quelles bonnes pratiques déployer pour garantir le parcours de soins du patient et placer les équipes en sécurité juridique
- La question de l'administration des médicaments en établissement

**Les différents dispositifs et argumentaires** juridiques permettant de maintenir la vie et protéger le patient Alors oui ! Le droit a prévu différents dispositifs permettant d'intervenir et maintenir des soins. Il prend appui sur la faiblesse, l'absence de discernement, l'urgence... Et de fait, nous ne sommes pas démunis pour maintenir des soins. Plutôt qu'un long exposé juridique, nous allons travailler sur des cas pratiques afin de savoir comment mobiliser ces solutions.

- De la « prière d'admettre médicale », à la « main de justice en passant par la SPPI, l'injonction de soins, la SPDT, les équipes de soins primaires...
- Comment obtenir le maintien d'une prise en soins ?
- Qui sont les interlocuteurs des équipes soignantes : personne de confiance, tuteur, mandataire de protection...



\* ces données permettront de vous adresser la convocation sous forme dématérialisée et vous joindre en

<input type="checkbox"/> Prénom/ Nom	<b>Bulletin d'inscription à retourner à :</b> <b>ATELIERS PEDAGOGIQUES</b> ou par courriel <a href="mailto:lesatelierspedagogiques@gmail.com">lesatelierspedagogiques@gmail.com</a>
<input type="checkbox"/> Fonction	
<input type="checkbox"/> Établissement	
<input type="checkbox"/> Adresse de Facturation	
<input type="checkbox"/> Adresse d'envoi de la convocation	
<input type="checkbox"/> Adresse courriel *	
<input type="checkbox"/> Téléphone *	
dt	<b>NANCY</b> <input type="checkbox"/> mercredi 4 avril 2018 ou <b>METZ</b> <input type="checkbox"/> Jeudi 12 avril 2018